Image not found or type unknown

Intérêts de retard suite jugement

Par **cerise92700**, le **21/06/2016** à **14:56**

Bonjour à tous
Voilà mon souci :
J'ai un jugement à faire exécuter depuis 1993, je viens juste de retrouver mon ex mari (qui se cachait depuis des années) , et l'huissier vient de m'annoncer que les intérêts de retard s'éteignent tous les 5 ans ! est ce vrai sachant que cette condamnation est applicable 30 ans ?
merci de vos réponses

Par **marie076**, le **21/06/2016** à **18:19**

Bonjour
Pourquoi dites vous que la condamnation est applicable 30 ans ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés